

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 5

Date de la convocation

29/11/2019

Date d'affichage

06/12/2019

Exécutoire

06/12/2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc MEUNIER.

Présents : BELLEMIN Franck - MEUNIER Luc - PROVENT Marlène - SCROFANI François - TORRES Rémi - VACHET Patrick

Absents : CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony - REGOTTAZ Françoise

Pouvoirs : CHALAND Claudine donne pouvoir à MEUNIER Luc – DARTIS Nicolas donne pouvoir à SCROFANI François – GACHET Anthony donne pouvoir à BELLEMIN Franck - REGOTTAZ Françoise donne pouvoir à VACHET Patrick

Secrétaire de séance : TORRES Rémi

2019/41 : Demande d'application du régime forestier - ONF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Puygros.

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
A	6	Sous les prés de Cety	0	79	70
A	7	Sous les prés de Cety	2	25	50
A	14	Sous les prés de Cety	5	85	35
A	121	Prés du tir	31	89	95
A	125	Prés du tir	6	07	07
A	173	Montagne de la Sauge	88	51	50
B	272	La Cruette	0	76	15
B	273	La Cruette	0	40	95
B	274	La Cruette	1	00	05
B	275	La Cruette	0	55	55
B	276	Sous la feuillée	1	91	90
B	491	Combe léger	8	20	89
C	196	L'étang	0	14	30
C	233	Le Chaplier	0	38	80
C	316	Le grand Vernet	0	34	20
C	317	Le grand Vernet	3	43	75
C	387	Le Rompet	1	20	10
C	388	Le Rompet	2	00	00
C	404	Le Rompet	4	72	20
C	405	Le Rompet	0	29	00
C	406	Le Rompet	0	07	75

C	410	Le Clozet	1	20	10
C	411	Le Clozet	0	54	20
D	2	Prés la touviere	4	60	90
D	3	Prés la touviere	0	41	65
D	11	Prés la touviere	0	07	25
D	79	Saragly	0	28	46
D	80	Saragly	10	89	05
D	86	Saragly	0	67	25
D	87	Saragly	1	03	50
D	88	Saragly	0	37	63
D	89	Au lion	0	56	90
D	90	Au lion	5	95	15
D	376	Le Verger	0	18	55
D	446	La Touviere	1	72	20
D	448	La Touviere	0	14	10
D	450	La Touviere	0	30	40
D	452	La Touviere	0	30	30
D	564	Sur le Chêne	0	78	02
D	968	Bouzard	7	44	10
D	969	Bouzard	7	72	00
D	993	Bouzard	4	88	28
TOTAL			127	02	30

Cette opération est souhaitée dans le but de garantir la conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier public. Cela induit également un engagement pour le propriétaire : il devient responsable de la préservation de son patrimoine forestier et se doit d'assurer l'entretien des limites des parcelles, de réaliser les travaux prévus dans le plan d'aménagement et d'entretenir durablement les peuplements forestiers.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer afin d'accepter l'offre proposé par l'ONF (Office National des Forêts).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,
- de refuser l'offre proposé par l'Office National des Forêts.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur TORRES Rémi



Le Maire,
Monsieur MEUNIER Luc

